

ASSEMBLÉE NATIONALE
23 juin 2016

ÉGALITÉ ET CITOYENNETÉ - (N° 3851)

| | |
|--------------|--|
| Commission | |
| Gouvernement | |

Retiré

AMENDEMENT

N ° 1047

présenté par
M. Richard

ARTICLE 8

I. – À l’alinéa 4, après la seconde occurrence du mot :

« citoyen »,

supprimer la fin de la deuxième phrase.

II. – En conséquence, à l’alinéa 7, après la seconde occurrence du mot :

« citoyen »,

supprimer la fin de la cinquième phrase.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à simplifier le dispositif du congé engagement en limitant le nombre de structures éligibles.